



Notice d'emploi N° 8131 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Fongicide
Formulation: SC suspension concentrée
Teneur en substances actives: 14.8 % cyazofamide (160 g/l)
Nom UICPA: 4-chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-P-tolylimidazol-1-sulfonamide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Ranman Top

Numéro d'homologation fédéral: F-6407 Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2110012 Titulaire de l'autorisation étranger: ISK Biosciences Europe N.V., Belgique

Slowgirl

Numéro d'homologation fédéral: F-6430 Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2170839 Titulaire de l'autorisation étranger: HMWC SARL, France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture maraîchère			
plein air: concombre, courges à peau comestible	mildiou des cucurbitacées	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 3, 4, 5
serre: cucurbitacées	mildiou des cucurbitacées	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 4, 5, 6
tomate	mildiou de la tomate	Concentration: 0.05 % Délai d'attente: 3 Jours	1, 3, 4, 5, 6
Grande culture			
pommes de terre	mildiou de la pomme de terre	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 4, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- 1 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 2 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 3 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 3 traitements au maximum par culture avec des produits du groupe de matières actives FRAC N° 21 (Quinone inside Inhibitors, Qil).
- 5 Traitement au début de l'attaque.
- 6 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 7 1 semaine de délai d'attente pour les pommes de terre primeurs.

Protection des utilisateurs:

- 4 Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.